



# Projet d'établissement

## 1. Préambule

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser les projets éducatif et pédagogique de notre pouvoir organisateur, ainsi que de mettre en œuvre quelques moyens définis comme privilégiés par et pour notre communauté éducative.

La réalisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, enseignants, parents, direction, pouvoir organisateur et acteurs externes.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Ces intentions seront confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

## 2. Présentation de l'établissement

*L'école fondamentale « Saint-Charles Luingne »  
sise au 5b de la rue Curiale à 7700 Luingne :*

- Accueille les garçons et les filles âgés de 2 ans  $\frac{1}{2}$  à 12 ans.
- S'adresse à tous les enfants sans distinction.
- Est active sur deux implantations :
  - 1 section maternelle et 1 section primaire  
rue Curiale, 5b à Luingne
  - 1 section maternelle  
Rue de l'Yser, 21 à Dottignies.
- Vise à :
  - promouvoir l'éveil des facultés intellectuelles des jeunes confiés ;
  - Au développement rationnel de la personnalité globale de l'enfant ;
  - À l'épanouissement, le plus complet possible, de chaque élève dans un esprit de citoyenneté responsable.
- Base son projet pédagogique sur le thème du respect. L'esprit d'Évangile servira de guide spirituel en la matière.

### 3. Les lignes directrices du projet d'établissement

Le respect est la base de notre projet d'établissement.

Comme l'huile permet au moteur de tourner sans se gripper, le respect permet à chaque individu de s'émanciper et à la communauté éducative de vivre en bonne harmonie.

Il se manifeste à plusieurs niveaux :

- ✓ Respect des personnes
- ✓ Respect de l'autorité
- ✓ Respect des lieux
- ✓ Respect du matériel
- ✓ Respect de l'opinion différente

Avoir du respect pour les autres, c'est reconnaître les différences et donner une chance à la liberté et à la démocratie de s'installer au quotidien dans l'école.

En pratique, notre projet s'articule autour de valeurs énoncées et des moyens privilégiés permettant leur mise en œuvre.

## 4. Les valeurs éducatives privilégiées.

### a) Les valeurs visant le développement rationnel de l'enfant.

- Accueillir chaque élève, l'accepter tel qu'il est ;
- Garantir l'inviolabilité et la sécurité de la personne physique ;
- Respecter un code de bonne conduite ;
- Favoriser l'éveil des sens ;
- Favoriser les dialogues constructifs pour résoudre les problèmes d'entente.

### b) Les valeurs éducatives d'ordre pédagogique.

- Accepter le rythme de chaque élève dans ses apprentissages ;
- Respecter les consignes ;
- Respecter la nature et le fruit du travail de l'homme ;
- Accentuer le travail en équipe parmi les élèves et les enseignants.

### c) Les valeurs visant l'éclosion de la citoyenneté responsable.

- Respecter les normes sociales : horaires, self-control, la politesse ... ;
- Respecter le matériel mis à disposition.

## 5. Les moyens privilégiés mis en œuvre.

### a) Moyens mis en œuvre visant le développement rationnel de l'enfant.

- Intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé selon un projet d'intégration précis transmis au ministère (élèves sourds) ;
- Mise en place d'un système simple et efficace de discipline (infractions rouges, orange, jaunes) ;
- Accentuation des normes de sécurité, d'esthétique et de confort à l'intérieur de l'école ;
- Organisation des récréations à des moments différents afin de respecter le rythme de croissance biologique et les jeux de chaque âge ;
- Utilisation de jeux d'extérieur (vélos, ...) pour que l'enfant puisse se défouler positivement pendant les récréations ;
- Gestion des problèmes de violence : être à l'écoute des conflits, organisation d'animations à l'éducation à la non-violence ;
- Proposition d'un accueil extrascolaire de qualité reconnu par l'ONE :
  - Garderie le matin (dès 6h30) et le soir (jusque 18h)
  - Etudes différenciées par niveaux ;
- Animations en relation avec différents partenaires sur des thèmes variés (soins du corps, hygiène alimentaire, rôle du sommeil, mieux se connaître, ...) ;
- Favorisation de la communication entre les élèves, les parents et les enseignants :
  - Distribution du ROI en début d'année.

- Organisation d'une réunion collective d'information en début d'année scolaire.
- Organisation de réunions personnalisées (en décembre et juin pour les primaires et en mars pour les maternelles).
- Remise d'un bulletin en fin de chaque trimestre.
- Utilisation d'outils pour établir le lien « Ecole-famille » : journal de classe en primaire et farde de communication en maternelle ;
- Ouverture et collaboration avec l'école secondaire :
  - Participation par nos élèves à des activités organisées par les secondaires.
  - Invitation aux portes ouvertes des principales écoles secondaires de Mouscron.

#### b) Moyens privilégiés d'ordre pédagogique.

- L'horaire des élèves de la section maternelle comporte 28 périodes par semaine ;
- L'horaire hebdomadaire des élèves de la section primaire comporte :
  - 28 périodes pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup>
  - 30 périodes pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> (ce passage de 28 à 30 périodes en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire se justifie par le fait que le décret cadre impose 5 périodes de Néerlandais dans l'horaire des enfants, réduisant de ce fait le temps consacré aux apprentissages de base) ;
- Au-delà du cadre légal, une découverte de la langue et de la culture néerlandaise est organisée en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire à raison de 2h/semaine ;

- Les élèves reçoivent un cours de néerlandais de 3 heures/semaine à partir de la 3<sup>ème</sup> année primaire et de 5 heures à partir de la 5<sup>ème</sup> primaire. Ces cours sont pris en charge par des professeurs de néerlandais et sont avant tout basés sur le langage oral et utilisent des méthodes grâce auxquelles les élèves sont actifs et en situation de communication ;
- Dans les classes maternelles, 2 heures de psychomotricité sont organisées par semaine ;
- Les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle vont tous les 15 jours à la piscine ;
- En primaire, 2 heures d'éducation physique sont dispensées chaque semaine dont un cours de natation toute les 2 semaines ;
- Attention particulière donnée au savoir parler en maternelle, au savoir lire en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire et au savoir écrire ensuite ;
- Organisation d'ateliers verticaux en savoir lire regroupant les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire ;
- Pour chaque élève, élaboration d'un dossier individuel reprenant les atouts et les faiblesses afin d'assurer une réelle continuité dans le suivi scolaire de l'élève ;
- Mise en place d'une remédiation ciblée pour les élèves en difficulté soit dans l'horaire des enseignants soit par l'intervention d'une personne extérieure ;
- Travail en collaboration avec les logopèdes et le centre PMS ;
- Intervention régulière de « Mamies-lecture » ou « Mamies remédiation » afin de venir en aide aux élèves en difficulté ;
- Prise en compte du rythme d'acquisition de chacun : une année complémentaire peut être envisagée lors du parcours scolaire de certains élèves. L'aide particulière, la

différenciation envisagée, l'accompagnement proposé durant cette année seront consignés dans un dossier spécifique ;

- Assurer la continuité des apprentissages au sein des différents cycles par le biais de concertations entre enseignants et de formations diverses ;
- Un travail à domicile raisonnable est un lien indispensable entre l'école et la famille.

Ce travail concerne la lecture (essentiellement en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire) et le prolongement des apprentissages adaptés au niveau de maîtrise et au rythme de chaque élève. Ceci se fait conformément à la circulaire du 29 mai 2001 : soit un temps maximum de 20 min. en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>, 40 min. en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 60 min. en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire ;

- Ecole ouverte sur la nature afin de comprendre son environnement et de mieux le respecter et ce par l'organisation de :
  - Classes vertes en 3<sup>ème</sup> primaire.
  - Classes de mer en 3<sup>ème</sup> maternelle ou 1<sup>ère</sup> primaire.
  - Activités de nature et d'écologie en collaboration avec des partenaires locaux (cellule environnement de la ville de Mouscron, la Fontaine Bleue, la Prairie,...) ;
- Ecole ouverte sur le monde extérieur par la découverte de l'environnement de plus en plus éloigné et ce par des visites diverses (ex : visite de villes d'art et d'histoire telles que Mouscron, Tournai, Gand, Bruxelles, ...)
- Chaque année, participation de l'école au cross interscolaire, à des journées sportives au site Motte et au stade d'athlétisme de Mouscron ;
- Dès la 2<sup>ème</sup> maternelle, ouverture aux pratiques pédagogiques dans le domaine de l'informatique et du multimédia.



c) Moyens permettant l'éclosion de la citoyenneté responsable.

- Application d'un règlement disciplinaire insistant sur le respect et la politesse ;
- Gratuité de l'enseignement :
  - Le journal de classe, les livres, les photocopies et les cahiers sont à charge de l'école.
  - Les abonnements éventuels à des revues scolaires sont payants à prix coûtant.
  - Les activités culturelles et sportives, ainsi que les classes vertes et de mer, sont à charge des parents ;
- Promotion du tri sélectif et lutte contre la prolifération des déchets ;
- Encourager une alimentation saine et équilibrée :
  - Journée fruit en maternelle.
  - Après-midis fruit en primaire.
  - Encourager les élèves à boire de l'eau, du potage et bannir les boissons chimiques.
  - A la cantine, pas de frites et un accord est conclu avec un marchand du village pour servir chaque semaine un fruit frais comme dessert ;
- Grâce à une meilleure connaissance de personnages qui ont vécu dans l'esprit de l'évangile (Mère Thérèse, Le Père Damien, Don Bosco, Baden Powell, ...), favoriser la participation à des actions caritatives et sociales (ex : l'action Damien) ;
- Attention particulière à la différence et aux handicapés ;
- Respect et bonne entente avec les générations âgées :
  - Organisation d'un spectacle de Saint-Nicolas pour les grands-parents.
  - Organisation de la fête des grands-parents.
  - Distribution de cartes de vœux aux personnes seules ;

- Une pastorale scolaire regroupant les enseignants veille :
  - À appliquer ces valeurs éducatives privilégiées au sein de la paroisse
  - À inviter les élèves de l'école à marquer les moments forts de l'année liturgique par la préparation et la participation à une messe de l'avent et du carême.